



# RAPPORT **FINANCIER**

Pour une transition écologique juste et solidaire



**FONDATION**  
TERRE SOLIDAIRE

# Sommaire

<b>I. LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. COMPTES ANNUEL.....</b>	<b>6</b>
4.1. LE BILAN .....	6
4.2. LE COMPTE DE RESULTAT .....	8
<b>V. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN .....</b>	<b>9</b>
5.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES .....	9
5.2 LES TITRES DE PARTICIPATION .....	9
5.3 LES CREANCES .....	9
5.4 LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	10
5.5 DISPONIBILITES .....	10
<b>VI. NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN .....</b>	<b>11</b>
6.1 LES FONDS PROPRES .....	11
6.2 LES FONDS DEDIES .....	12
6.3 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	12
6.4 DETAIL DES AUTRES DETTES.....	12
6.5 DETAIL DES AUTRES DETTES RELATIVES AUX PROJETS .....	13
<b>VII. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>14</b>
7.1 LES DONNS .....	14
7.2 LEGS ET AUTRES LIBERALITES .....	14
7.3 QUOTE-PART DE DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIREES AU COMPTE DE RESULTAT .....	14
7.4 REPRISES SUR SUBVENTIONS .....	14
7.5 LES PROJETS .....	14
7.6 DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES .....	15
7.7 LE RESULTAT FINANCIER .....	15
7.8 LE RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	15
<b>VIII. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>16</b>
8.1 REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS (EN APPLICATION DE LA LOI 2006-586 DU 23/05/06 SUR LE VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF) .....	16
8.2 LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	16
8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	16
8.4 EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	16
<b>IX. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) .....</b>	<b>17</b>
9.1 FORMAT DU CER .....	17
9.2 DEFINITIONS.....	17
9.3 AFFECTATION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC AUX EMPLOIS.....	18
<b>X. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>20</b>
10.1 EFFECTIFS DE LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE .....	20
10.2 BENEVOLAT (HORS ENGAGEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU).....	20
<b>XI. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CA DU 24 AVRIL 2020 .....</b>	<b>20</b>
<b>XII. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....</b>	<b>21</b>

## I. La Fondation Terre Solidaire

Face à la crise écologique, économique et sociale, il est urgent de changer de modèle de développement. La Fondation Terre Solidaire a été créée en 2016 par le CCFD-Terre Solidaire pour apporter des solutions à cette crise qui touche tous les pans de la société.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Terre Solidaire participe activement à la construction d'une société économe et écologiquement responsable. Elle accompagne l'émergence de nouveaux modèles de développement, respectueux des femmes, des hommes et de la planète. Pour cela, la Fondation Terre Solidaire soutient des projets innovants qui favorisent des systèmes alimentaires durables, une économie au service de l'humain, une énergie propre et citoyenne et une mobilisation citoyenne en faveur de la transition écologique et solidaire. Elle s'est également donné l'objectif de devenir un véritable espace d'échanges et d'engagement pour inviter le plus grand nombre à agir.

Désireuse d'accompagner les nouvelles formes d'engagement philanthropique, la Fondation Terre Solidaire a choisi d'abriter les fondations de personnes désireuses de s'impliquer dans des projets en accord avec ses missions sociales.



En 2018, la Fondation Terre Solidaire a reçu **le label IDEAS** pour sa gestion rigoureuse et transparente. Ce label est délivré pour 3 ans.

Le Label IDEAS est un vecteur de confiance tant vis-à-vis des donateurs et mécènes de la Fondation Terre Solidaire que de ses fondations abritées et des associations soutenues. Il atteste de la qualité de sa gestion financière, de sa bonne gouvernance et du suivi de l'efficacité de son action au regard d'un référentiel de 90 indicateurs exigeants.

## II. Faits caractéristiques de l'exercice

### Un contexte qui demeure difficile pour l'appel à la générosité du public

La forte instabilité fiscale qui existe depuis 2017 (hausse de la CSG pour les retraités, transformation de l'ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière, mise en place du prélèvement à la source, réforme du mécénat d'entreprise, etc.) entraîne une profonde modification du paysage de la générosité en France. Après une progression constante des dons entre 2012 et 2017 (+9% sur la période), France Générosités a constaté une baisse importante du montant des dons en 2018 (-4,2%), ainsi qu'une baisse (- 3,9 %) du nombre de foyers fiscaux donateurs. Enfin, comme l'indique France Générosité, les montants des dons reçus dans le cadre des dons IFI 2018 ont baissé de 54 % par rapport aux dons ISF de 2017. Le niveau de don moyen de l'IFI a ainsi chuté en 2018 pour atteindre un chiffre record de 1 973 €, contre 2 535 € en 2017.

Ce contexte difficile impacte les stratégies de mobilisation des ressources financières de la Fondation Terre Solidaire en particulier celles destinées à mobiliser la générosité du public. Ainsi, le nombre de grands donateurs a continué de baisser en 2019 (conséquence de la suppression de l'ISF). La part des grands dons a représenté 56% de la collecte en 2019 contre 72% en 2017 (dernière année d'existence de l'ISF).

Le nombre global de donateurs considérés comme actifs continue quant à lui de croître. Il était à fin 2019 de 2 463 personnes (contre 1528 en 2018). Mais conjugué à la baisse du nombre de grands donateurs, cette augmentation ne peut empêcher une diminution de 52% du don moyen. Il passe ainsi de 643€ en 2018 à 424€ en 2019 (il était de 1062 € en 2017).

Malgré cette baisse du don moyen, le nombre plus important de dons reçus en 2019 a permis une augmentation de 14% du montant total collecté en 2019.

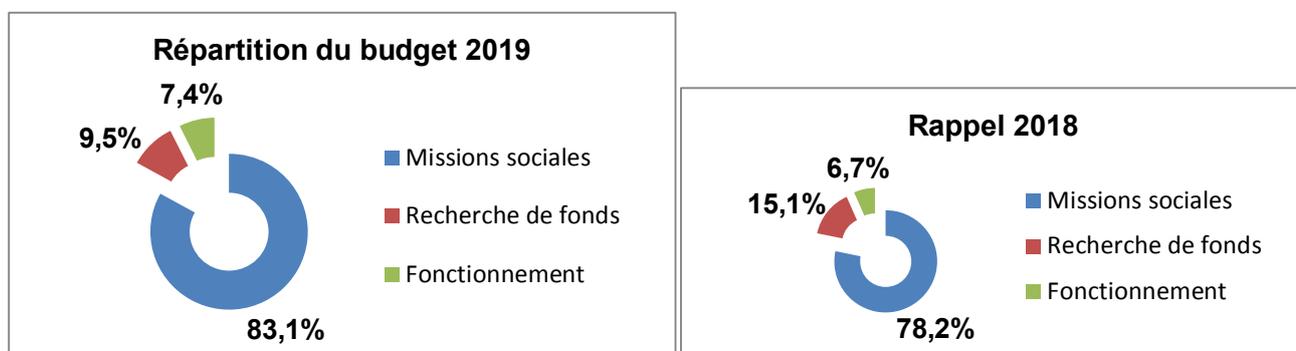
## Une gestion rigoureuse de la fondation qui lui permet d'augmenter son budget affecté aux missions sociales

Grâce au retour d'expériences des deux premières années d'existence de la fondation, un travail permanent d'optimisation des coûts de collecte et de fonctionnement a été réalisé tout au long de l'année 2019.

L'ensemble de ces actions a permis :

- une baisse de 20% des coûts de collecte par rapport à 2018
- une augmentation de 14% du montant total des dons sur 2019
- Un ROI (retour sur investissement) de 6,7. (pour 1 € dépensé, 6,70 € ont été collectés). Il était de 3,8 en 2018 (6,5 en 2017).
- Une augmentation du montant total des subventions accordées en 2019 (+29,5 % par rapport à 2018 mais qui reste encore en deçà de celui accordé en 2017).
- Un résultat positif de 45 377 € en fin d'exercice qui permet à la fondation d'augmenter ses réserves et pérenniser ses engagements futurs auprès de ses partenaires.

Ainsi, malgré ce contexte difficile et grâce à cette gestion rigoureuse, la Fondation Terre Solidaire continue d'afficher des ratios performants :



## Deux nouvelles fondations abritées ont été créées en 2019 :

- la Fondation Celsius, fondation à dotation consommable. La fondation souhaite avoir une approche intégrale qui articule enjeux écologiques, économiques et sociaux
- la Fondation Le Tilleul, fondation de flux. Les fondateurs souhaitent favoriser les projets qui transforment l'économie afin de lutter contre les changements climatiques et protéger les ressources naturelles.

## Libéralités

La Fondation a perçu son premier legs pour un montant de 49 541€ (à destination de la fondation sous égide ACTES)

## Election d'une nouvelle présidente

Le Président élu en juillet 2016 – Pierre Yves Crochet-Damais – ayant annoncé son souhait de mettre un terme à son mandat au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration a élu le 2 décembre 2019 une nouvelle présidente – Lydie Bonnet-Semelin - à compter du 1er janvier 2020.

### III. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable qui codifie les règles spécifiques applicables aux Fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.

La Fondation Terre solidaire prend également en compte, les dispositions du règlement CRC n°2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2008-12 fixant les règles d'élaboration du Compte d'Emploi Annuel des Ressources, le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Fondation Terre Solidaire, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectées aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Terre Solidaire retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif comptable permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources.

La Fondation Terre Solidaire abrite désormais sept fondations : la Fondation Pas Cap, la Fondation ACTES, la Fondation Le Tilleul (toutes trois, fondations de flux), la Fondation Amar y Servir et la Fondation pour un Monde Nouveau, la Fondation Celsius (ces trois sont des fondations à dotation consommable), la Fondation Pour un Autre Monde (fondation à dotation non consommable).

## IV. Comptes annuel

### 4.1. Le Bilan

ACTIF	Brut Fondation 31.12.2019	Brut FSE 31.12.2019	Amort. et provisions 2019	Net 31.12.2019	Net 31.12.2018
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>					
Participations		374 317	0	374 317	115 530
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>	<b>115 530</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>	<b>115 530</b>
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Autres créances	31 123	150 000	0	181 123	196 458
<b>Total des créances</b>	<b>31 123</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>181 123</b>	<b>196 458</b>
Valeurs mobilières de placement	3 008 595	315 000	0	3 323 595	3 008 595
Disponibilités	786 729	2 147 071	0	2 933 800	1 175 675
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	764
<b>Total disponibilités et divers</b>	<b>3 795 324</b>	<b>2 462 071</b>	<b>0</b>	<b>6 257 395</b>	<b>4 185 034</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 826 447</b>	<b>2 612 071</b>	<b>0</b>	<b>6 438 518</b>	<b>4 381 492</b>
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>3 826 447</b>	<b>2 986 389</b>	<b>0</b>	<b>6 812 835</b>	<b>4 497 022</b>

#### ENGAGEMENTS RECUS :

Donations Temporaires d'Usufruit à recevoir : 225 000€

<b>PASSIF</b>	<b>Fondation 31.12.2019</b>	<b>FSE 31.12.2019</b>	<b>TOTAL 31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Dotation	3 005 000		3 005 000	3 000 000
Réserves pour projet	30 000		30 000	30 000
Report à nouveau	42 780		42 780	39 032
Excédent dell'exercice	45 377		45 377	8 749
Fonds propres de la Fondation Terre Solidaire	3 123 157		3 123 157	3 077 780
Fonds propres des fondations abritées	0	2 425 993	2 425 993	415 005
<b>FONDS PROPRES ET RESERVES</b>	<b>3 123 157</b>	<b>2 425 993</b>	<b>5 549 150</b>	<b>3 492 785</b>
Provisions pour risques et charges	0			0
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds dédiés sur fondations abritées	0	148 917	148 917	89 739
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>0</b>	<b>148 917</b>	<b>148 917</b>	<b>89 739</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 060	0	11 060	17 483
Dettes fiscales et sociales	-211	314	103	170
Autres dettes	212 925	13 655	226 580	241 045
Autres dettes relatives aux projets	506 500	370 524	877 024	655 800
<b>DETTES</b>	<b>730 275</b>	<b>384 494</b>	<b>1 114 768</b>	<b>914 498</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PASSIF TOTAL</b>	<b>3 853 432</b>	<b>2 959 403</b>	<b>6 812 835</b>	<b>4 497 022</b>

## 4.2. Le Compte de résultat

<b>LIBELLE</b>	<b>Fondation 31.12.2019</b>	<b>FSE 31.12.2019</b>	<b>TOTAL 31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Dons	718 797	432 923	1 151 720	895 797
Fonds affectés	4 240	12 604	16 844	0
Legs et donations	183 336	75 541	258 877	382 345
Subventions	0	0	0	0
Autres produits	160	0	160	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	0	0	0
Reprises subventions des exercices antérieurs	7 000	0	7 000	1 035
Quote part de dotations consommables virées au CR	0	62 799	62 799	23 965
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>913 533</b>	<b>583 868</b>	<b>1 497 400</b>	<b>1 303 141</b>
Achats de marchandises	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	359 048	54 317	413 365	463 975
Impôts, taxes et versements assimilés	0			
Salaires et charges sociales		0		72
Subventions engagées	599 915	470 663	1 070 578	861 227
Dotations aux amortissements et provisions	0			
Autres charges	50	636	686	1 838
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>959 014</b>	<b>525 616</b>	<b>1 484 629</b>	<b>1 327 113</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-45 481</b>	<b>58 252</b>	<b>12 771</b>	<b>-23 972</b>
Produits de participations				
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	90 908	888	91 796	91 373
Autres intérêts et produits assimilés	0	88	88	
Reprises de provisions et transferts de charges				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>90 908</b>	<b>976</b>	<b>91 884</b>	<b>91 373</b>
Charges financières	0	50	50	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>90 908</b>	<b>926</b>	<b>91 833</b>	<b>91 373</b>
Produits exceptionnels	100		100	0
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles	150		150	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-50</b>	<b>0</b>	<b>-50</b>	<b>0</b>
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>0</b>	<b>89 739</b>	<b>89 739</b>	<b>31 087</b>
<b>Engagements à réaliser sur ressources</b>	<b>0</b>	<b>148 917</b>	<b>148 917</b>	<b>89 739</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 004 541</b>	<b>674 583</b>	<b>1 679 124</b>	<b>1 425 601</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>959 164</b>	<b>674 582</b>	<b>1 633 746</b>	<b>1 416 852</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>45 377</b>	<b>0</b>	<b>45 377</b>	<b>8 749</b>

## V. Notes sur l'Actif du Bilan

### 5.1 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

### 5.2 Les titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Variation des immobilisations financières	Valeur Brute 31/12/2018	Augm	Dim.	Valeur Brute 31/12/2019	Cumul provision 31/12/2018	Dot.	Rep.	Cumul provision 31/12/2019	Net 31/12/2019
Part sociales SCI "Les boulets Nanteuil"	115 530	258 787		374 317	0	0	0	0	374 317
<b>Total</b>	<b>115 530</b>	<b>258 787</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>374 317</b>

Il s'agit de parts sociales d'une SCI apportés par la Fondation Pour un Autre Monde. En 2019, la Fondation a bénéficié d'une cession de 280 parts valorisées à 258 787 €.

### 5.3 Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES CREANCES – BRUT 31/12/2019	Total
Produits à recevoir	181 123
Autres Créances	0
<b>Total</b>	<b>181 123</b>

Les produits à recevoir sont composés de :

- 150 000 € pour la Fondation abritée Amar y Servir. Ils correspondent à la part de la dotation non versée à ce jour dont le versement a été rééchelonné jusqu'en 2022.
- 31 123 € pour la Fondation Terre Solidaire correspondant à une partie des revenus issus d'une donation temporaire d'usufruit.

Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrement. Au 31 décembre 2019, aucune provision n'a été comptabilisée.

ETAT DES CREANCES AU 31.12.2019	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Produits à recevoir	181 123	81 123	100 000
Autres créances	0		
<b>Actif circulant</b>	<b>181 123</b>	<b>81 123</b>	<b>100 000</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>181 123</b>	<b>81 123</b>	<b>100 000</b>

## 5.4 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La Fondation Terre Solidaire a placé sa dotation initiale sur des titres subordonnés remboursables (TSR) de la BPCE (à échéance 2026) pour 3 008 580 euros. Elle possède également une part social du Crédit Coopératif.

L'augmentation de 315 000€ en 2019 provient de l'apport de 4 500 actions par le fondateur de la Fondation Pour Un Monde Nouveau.

ETAT DES VMP	VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2019	PROVISIONS	NET AU 31.12.2019	NET AU 31.12.2018
BPCE Crédit Coopératif	3 008 580		3 008 580	3 008 580
1 Part sociale Crédit Coopératif	15		15	15
Actions (Fondation PUMN)	315 000		315 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 323 595</b>	<b>0</b>	<b>3 323 595</b>	<b>3 008 595</b>

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2019. Ces dernières seraient comptabilisées dès lors que la valeur d'inventaire serait inférieure à la valeur comptable

## 5.5 Disponibilités

Les disponibilités incluent les comptes bancaires, livrets, dépôts à terme, les intérêts et les valeurs à l'encaissement –dons.

DISPONIBILITES AU 31.12.2019	FSE	FONDATION	Total
Intérêts bancaires à recevoir	164	22 500	22 664
Dons à encaisser	51 740	99 903	151 643
Comptes bancaires (dont livrets)	795 168	664 246	1 459 414
Dépôt à terme	1 300 000	0	1 300 000
Caisse	0	80	80
<b>Total Général Disponibilités</b>	<b>2 147 072</b>	<b>786 729</b>	<b>2 933 800</b>

L'augmentation s'explique essentiellement par l'apport de 1,5 million d'euros de la nouvelle fondation abritée Celsius, dont 1,3 million d'euros ont été placés sur un dépôt à terme.

## VI. Notes sur le Passif du Bilan

### 6.1 Les fonds propres

- Fonds propres de la Fondation Terre Solidaire

VARIATION DES FONDS PROPRES	Situation au 01.01.2019	Augmentation	Diminution	Situation au 31.12.2019
Dotation	3 000 000	5 000	0	3 005 000
Réserve pour projet associatif	30 000	0		30 000
Report à nouveau	39 032	3 749		42 781
Résultat de l'exercice	8 749	45 377	8 749	45 377
<b>TOTAL</b>	<b>3 077 781</b>	<b>54 126</b>	<b>8 749</b>	<b>3 123 157</b>

La dotation initiale de 3 millions d'euros a été financée par l'Association CCFD-Terre Solidaire.

- Fonds propres des fondations abritées

VARIATION DES FONDS PROPRES	Situation au 01.01.2019	Augmentation	Diminution	Situation au 31.12.2019
Dotations non consommables	115 530	258 787	0	374 317
Dotations consommables	299 475	1 815 000	62 799	2 051 676
			0	
<b>TOTAL</b>	<b>415 005</b>	<b>2 073 787</b>	<b>62 799</b>	<b>2 425 993</b>

L'augmentation sur 2019 des dotations consommables est liée à la création de la Fondation Celsius (apport de 1,5 million d'euros) et à l'apport complémentaire de 315K€ pour la Fondation Pour un Autre Monde.

L'apport de parts sociales à la Fondation Pour un Autre Monde a permis de renforcer sa dotation non consommable de 258 787€

Les dotations consommables sont reprises annuellement en compte de résultat au rythme prévu dans le plan de consommation pluriannuel ou à défaut selon les budgets prévisionnels arrêtés par les organes d'administration.

ETAT DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES	Dotation	Consommations antérieures	Consommation 2019	Situation au 31.12.2019
Fondation Amar & Servir	300 000	59 526	13 365	227 109
Fondation Pour un Monde Nouveau	376 000	2 000	47 541	326 459
Fondation Celsius	1 500 000	0	1 894	1 498 106
			0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 176 000</b>	<b>61 526</b>	<b>62 799</b>	<b>2 051 675</b>

## 6.2 Les fonds dédiés

- Fonds dédiés aux projets de la Fondation Terre Solidaire :

Les projets de la Fondation sont gérés par zone géographique, et le suivi analytique permet d'en analyser la destination pays par pays ou partenaire par partenaire. Ces fonds sont constitués des dons dédiés par les donateurs de manière spontanée.

Il y a eu deux collectes dédiées non significatives dont une cagnotte suite à un décès affectée au projet R-Urban.

- Fonds dédiés aux fondations abritées.

SUIVI DES FONDS DEDIES AUX FONDATIONS ABRITEES	Fonds à engager au 01.01.2019	Engagement à réaliser	Utilisation au cours de l'exercice	Situation au 31.12.2019
Fondation PAM	53 818	84 680	53 818	84 680
Fondation Pas Cap	8 398	15 393	8 398	15 393
Fondation Actes	27 523	30 844	27 523	30 844
Fondation Le Tilleul	0	18 000		18 000
<b>TOTAL</b>	<b>89 739</b>	<b>148 917</b>	<b>89 739</b>	<b>148 917</b>

A la clôture, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées », avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés aux fondations abritées ».

Sur la Fondation Amar y Servir, deux collectes ont été réalisées pour contribuer à deux projets préalablement retenus.

## 6.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et rattachés	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs	10 208	16 870
Fournisseurs – factures non parvenues	852	613
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>11 060</b>	<b>17 483</b>

## 6.4 Détail des autres dettes

Autres dettes	31.12.2019	31.12.2018
CCFD-Terre Solidaire	207 094	216 403
Charges à payer	19 487	24 641
Notes de frais à payer et assimilés	103	170
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>226 684</b>	<b>241 215</b>

Afin de permettre à la Fondation Terre Solidaire de réaliser son objet, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD- Terre Solidaire) et la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) apportent un certain nombre d'appuis, notamment des mises à disposition de salariés respectivement pour la Fondation Terre Solidaire et la Fondation ACTES.

## 6.5 Détail des autres dettes relatives aux projets

Autres dettes relatives aux projets	31.12.2019	31.12.2018
Projets restants à payer	877 024	655 800
<b>DETTES SUR PROJETS</b>	<b>877 024</b>	<b>655 800</b>

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements non encore versés.

Les dettes s'élèvent respectivement à :

- 506 500€ pour la Fondation Terre Solidaire (contre 462 500 000€ à fin 2018)
- 370 524€ pour les fondations abritées (contre 193 300€ à fin 2018), dont 342 670€ relative à la Fondation ACTES.

ETAT DES DETTES AU 31.12.2019	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	11 060	11 060	
<b>Autres dettes</b>			
CCFD	207 094	207 094	0
Charges à payer	19 487	19 487	0
Note de frais à payer et assimilés	103	103	0
<b>Autres dettes relatives aux projets</b>			
Projets restants à payer	877 024	835 044	41 980
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 768</b>	<b>1 072 788</b>	<b>41 980</b>

## VII. Notes sur le Compte de résultat

### 7.1 Les dons

REPARTITION DES DONNS	FSE	Fondation	Total
Dons	432 767	233 239	666 006
Dons mailings	12 760	489 798	502 558
<b>TOTAL</b>	<b>445 527</b>	<b>723 037</b>	<b>1 168 564</b>

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice. Ils sont comptabilisés en recettes dans le compte de résultat, et en chèques à l'encaissement dans les disponibilités.

### 7.2 Legs et autres libéralités

- Deux Donations Temporaires d'Usufruit sont en cours de réalisation :
  - Donation Temporaire d'Usufruit signée en décembre 2017 pour une durée de 3 ans, en faveur la Fondation Terre Solidaire. Les revenus immobiliers se sont élevés à 183 336€ pour l'exercice 2019.
  - Donation Temporaire d'Usufruit signée en décembre 2017 pour une durée de 5 ans, en faveur de la fondation abritée Pas Cap. Les revenus locatifs liés aux parts de la SCI sont de 26 000€ en 2019
- Legs :
  - La fondation abritée ACTES a bénéficié d'un legs pour un montant de 49 541€

### 7.3 Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat

Pour plus de détail, voir le détail en Fonds propres.

### 7.4 Reprises sur subventions

Les reprises inscrites au compte de résultat sont constituées de soldes non consommés des subventions des années antérieures. En 2019, il s'agit d'un projet de la fondation Terre Solidaire datant de 2018, pour 7 000€.

### 7.5 Les projets

- Pour la Fondation Terre Solidaire, les projets sont enregistrés en charge et en dette dès leur validation par le Conseil d'Administration, après instruction.
- Pour les fondations abritées, les projets sont enregistrés en charge et en dette après sélection par le Comité de Fondation de la fondation abritée et validation par le(la) représentant.e de la Fondation Terre Solidaire au sein de ce comité.

Du fait de leur création en fin d'année, la Fondation Celsius et la Fondation Le Tilleul n'ont pas contribué aux engagements de projets en 2019.

ETAT DES PROJETS	FSE	Fondation - TS
Subventions engagées en France	143 604	161 915
Subventions engagées à l'international	327 059	438 000
<b>TOTAL</b>	<b>470 663</b>	<b>599 915</b>

## 7.6 Détail des autres achats et charges externes

Compte de Résultat - Autres achats et charges externes	Désignations	Montants
<b>Fondations abritées</b>	Frais de gestion	27 444
	Charges diverses	26 381
	Services bancaires	492
<b>Total Autres charges FSE</b>	<b>Désignations</b>	<b>54 317</b>
<b>Fondation Terre Solidaire</b>	Frais divers de gestion	3 139
	Sous-traitance	9 822
	Personnel détaché à la Fondation	203 174
	Honoraires	82 425
	Fabrication produits et mailings	38 907
	Frais de déplacements	3 457
	Frais de réception	950
	Affranchissements	35 095
	Services bancaires	3 212
	Cotisation liées à l'activité	6 311
	Frais de gestion aux fondations abritées	-27 444
<b>Total autres charges Fondation - TS</b>		<b>359 048</b>
<b>TOTAL</b>		<b>413 365</b>

## 7.7 Le résultat financier

Les produits financiers sont constitués essentiellement des intérêts sur les TSR BPCE pour 90 000€

## 7.8 Le résultat exceptionnel

Non significatif

## VIII. Autres informations

### 8.1 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (en application de la loi 2006-586 du 23/05/06 sur le volontariat associatif et l'engagement associatif)

Les trois principaux dirigeants de la Fondation Terre Solidaire, à savoir le Président, le Trésorier et le Secrétaire sont tous bénévoles.

### 8.2 Les honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au code du commerce (art.R123-198), le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 16 200TTC liés au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

### 8.3 Engagements hors bilan

- Donations Temporaires d'Usufruit :
  - Le 22 décembre 2017, une Donation Temporaire d'Usufruit a été signée avec un couple de donateurs. Sa durée est de 3 ans et elle porte sur un bien immobilier situé à Paris. Les ressources estimées pour la Fondation Terre Solidaire sont de 150 000€ par an.
    - Au 31 décembre 2019 : 150 000 € correspondant à l'année 2020 demeurent en hors bilan au titre de cette DTU
  - Le 29 décembre 2017, une Donation Temporaire d'Usufruit a été signée avec le fondateur de la Fondation Pas Cap et ses enfants. Elle porte sur cent parts d'une SCI située à Carpentras et propriétaire d'un bien à Avignon. La DTU expirera le 31 décembre 2022. Les ressources estimées pour la Fondation Pas Cap sont de 25 000€ par an.
    - Au 31 décembre 2019 : 75 000 € correspondant aux années 2020 à 2022 demeurent en hors bilan au titre de cette DTU
- Mécénat de compétence  
La fondation a bénéficié d'un mécénat de compétence pour un montant de 3 587€ pour la mise en œuvre de la stratégie relation presse et social media.

### 8.4 Evénements post-clôture

A la date d'arrêt des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour la Fondation. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects, pour la Fondation

## IX. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER)

### 9.1 Format du CER

Le CER a été élaboré conformément au règlement CRC2008-12 du 7 mai 2008.

### 9.2 Définitions

Détermination du périmètre de la générosité du public. Elle concerne tout don effectué à la Fondation Terre Solidaire (ou à une des fondations abritées) sans contrepartie. En font donc partie les dons manuels, dédiés ou non dédiés, les legs, les dons issus de souscriptions à des produits d'épargne solidaire. Toutes les autres sources de revenus de la Fondation Terre Solidaire (et des fondations abritées) (subventions, produits financiers, etc.) ne font pas partie de la générosité du public.

#### Définition des missions sociales

Le Conseil d'Administration de la Fondation Terre Solidaire a validé en décembre 2017 la définition des missions sociales de la Fondation Terre Solidaire et les dépenses qui doivent y être rattachées dans l'élaboration du CER.

#### Missions sociales

- Soutenir, promouvoir, accompagner, participer à l'élaboration de nouveaux concepts et modèles de développement ;
- Soutenir, promouvoir, accompagner les expérimentations et recherches-actions - ainsi que leur mise en œuvre et leurs essaimage - qui s'inscrivent dans une dynamique de transition écologique, économique et sociale ;
- Construction et animation d'une communauté d'engagement philanthropique.

Le CER est donc cohérent avec ces définitions, et comprend, dans les postes de missions sociales toutes les dépenses liées :

- aux actions réalisées en France ou à l'étranger par la Fondation Terre Solidaire et les fondations sous égide :
  - Soutiens à des projets, des études/recherches/publications, des événements, des formations, des échanges et mises en relation, etc.
  - organisation ou participation à des rencontres, des conférences, des missions, etc.
  - développement d'outils d'information, de sensibilisation et d'engagement du grand public sur les enjeux de transition écologique, sociale, économique ;
  - Toutes les actions visant à la construction et à l'animation d'une communauté d'engagement philanthropique (mobilisation des philanthropes, accueil et suivi des Fondations sous égide) ;
  - Etc.
- à l'accompagnement et au suivi des missions sociales :
  - Toutes les actions qui permettent cet appui des partenaires : personnel dédié ; prestations externes ; honoraires ; frais d'études, de sélection, de suivi et d'évaluation des projets soutenus ; suivi, et renforcement des partenaires ; mission pour des visites de partenaires ; frais bancaires liés aux paiements des projets soutenus, etc. ;
  - Toutes les actions qui permettent la construction et l'animation d'une communauté d'engagement philanthropique : personnel dédié ; prestations externes, honoraires, fonctionnement/missions/déplacements, production d'outils pour encourager à l'engagement philanthropique, etc.
  - Toutes les actions qui permettent l'information et la sensibilisation du grand public sur les enjeux de transition : personnel dédié ; prestations externes, honoraires, fonctionnement/missions/déplacements, animation et développement des réseaux sociaux (comme Facebook, twitter, LinkedIn), production d'outils de sensibilisation, réalisation d'activités de formation et d'animation, etc.

- au développement du réseau d'alliance et au développement de l'expertise de la Fondation Terre Solidaire.
- Implication dans des réseaux de fondations engagées sur les enjeux de transition économique, écologique et sociale (comme EDGE Funders Alliance)
  - Intervention / participation de la Fondation Terre Solidaire à des conférences et à des formations en lien avec l'objet social
  - Veille systématique sur les enjeux liés à l'objet social,
  - Evaluation et capitalisation de l'expérience développées par la Fondation Terre Solidaire
  - personnels dédiés, prestations externes, missions & déplacements, cotisations et adhésions, documentations, études, honoraires, formations, etc.
  - Etc.

Par ailleurs, les dépenses de la direction générale sont réparties de la sorte : 75% missions sociales, 25% frais de fonctionnement.

### **9.3 Affectation des ressources issues de la générosité du public aux emplois**

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2018 a décidé que l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée de la manière suivante :

- Les emplois liés aux missions sociales sont financés essentiellement par les ressources collectées auprès du public ;
- Les emplois liés aux frais de recherche de fonds sont financés essentiellement par les ressources collectées auprès du public ;
- Les emplois liés aux frais de fonctionnement sont financés en partie par les ressources collectées auprès du public.

EMPLOIS DE L'EXERCICE en €	Emplois Année 2019		Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	
	€	%	€	%
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 234 200</b>	<b>83,1%</b>	<b>1 218 940</b>	<b>87,5%</b>
1.1 Réalisées en France	509 141		493 881	35,5%
Animation Communautés d'engagements Accompagnement projets	25 154	1,7%		
<i>Projets</i>	138 468	9,3%		
Expérimentation et action	276 999	18,7%		
Repenser avenir et développement	68 520	4,6%		
1.2 Réalisées à l'étranger	725 059		725 059	52,1%
<i>Projets</i>				
Expérimentation et action	680 059	45,8%		
Repenser avenir et développement	45 000	3,0%		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>141 637</b>	<b>9,5%</b>	<b>135 965</b>	<b>9,8%</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	141 637			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 993</b>	<b>7,3%</b>	<b>37 782</b>	<b>2,7%</b>
Communication	24 567	1,7%		
Fonctionnement	84 426	5,7%		
<b>1 - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU CR</b>	<b>1 484 830</b>		<b>1 392 686</b>	<b>100,0%</b>
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-			
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	148 917			
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	45 377			
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>1 679 124</b>		<b>1 392 686</b>	
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Missions sociales	3 587
Frais de recherche de fonds	-
Frais de fonctionnement et autres charges	-
Total	3 587

RESSOURCES en €	Ressources collectées Année 2019		Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
	€	%	
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			59 587
<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>1 497 241</b>	<b>94,2%</b>	<b>1 497 241</b>
1.1 Dons et legs collectés	1 427 442		1 427 442
Dons manuels non affectés	720 297		
Dons manuels affectés FSE	448 267		
Legs et autres libéralités non affectés	-		
Legs et autres libéralités affectés	258 877		
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	69 799		69 799
Quote parts de dotation consommables	62 799		
Reprises de financement attribués	7 000		
<b>2- AUTRES FONDS PRIVES</b>			
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-		
4- AUTRES PRODUITS	92 144	5,8%	
Produits financiers	91 884		
Autres Produits	260		
<b>1- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU CR</b>	<b>1 589 385</b>		
II - REPRISES DE PROVISIONS	-		
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES	89 739		
IV - VARIATION DES FONDS DEBIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	-		59 178
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-		
<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>1 679 124</b>		<b>1 438 063</b>
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			104 964
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Bénévolat	-		
Prestations en nature	3 587		
Dons en nature	-		
Total	3 587		

## X. Autres informations

### 10.1 Effectifs de la Fondation Terre Solidaire

	Au 31/12/2019				
	Nombre de salariés	Hommes	Femmes	Employés	Cadres
CDI	2	1	1	0	2
CDD	0	0	0	0	0
<b>Effectif total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

A noter que l'ensemble des salariés de la Fondation Terre Solidaire sont mis à disposition par le CCFD-Terre Solidaire.

### 10.2 Bénévolat (hors engagement au sein du Conseil d'administration et du Bureau)

VALORISATION DU BENEVOLAT	Jours*	Equivalent temps plein (ETP)**	Valorisation (€)
Missions sociales	27	0,13	7 356
Collecte	0	0,00	0
Fonctionnement	4	0,02	1 132
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>0,15</b>	<b>8 488</b>

\*8h = 1 jour \*\* 1 temps plein = 205 jours

En 2019, 10 bénévoles ont assuré des missions représentant 0,19 ETP de "responsabilité décisionnelle". Ces ETP sont valorisés à 2 fois le SMIC 2019 brut chargé.

A noter, qu'en 2019, la Fondation Terre Solidaire a pu également compter sur l'appui :

- d'un stagiaire (étudiant Sciences Po Paris) pendant 3 mois ;
- de 60 étudiants d'une école de communication (ECS Paris) pendant 10 jours.

## XI. Résolutions adoptées par le CA du 24 avril 2020

### Résolution n°1 : approbation des comptes

Le Conseil d'administration après avoir entendu la présentation des comptes par le Trésorier et l'avis du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes pour l'exercice allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019. Il donne quitus aux membres du Bureau de leur gestion.

### Résolution n°2 : affectation du résultat

Le Conseil d'administration, réuni le 24 avril 2020, décide d'affecter le résultat, bénéficiaire de 45 377€, de la manière suivante :

- 7.000 € en augmentation de la dotation initiale ;
- 38 377 € en report à nouveau.

### Résolution n°3 : publications et notifications

Le Conseil d'administration donne pouvoir au président ou au directeur général pour faire les démarches nécessaires à la notification et à la publication des résolutions n°1 et 2.



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fondation Terre Solidaire*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Fondation Terre Solidaire  
8 rue Jean Lantier - 75001 Paris  
*Ce rapport contient 22 pages*  
Référence : PLS-202-013

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fondation Terre Solidaire**

Siège social : 8 rue Jean Lantier - 75001 Paris

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration de la Fondation Terre Solidaire,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Terre Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note VIII « Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans le contexte rappelé précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 10 avril 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Signature  
numérique de  
Pierre-Laurent  
Soubra

Pierre-Laurent Soubra  
Associé



**FONDATION  
TERRE SOLIDAIRE**

8, rue Jean Lantier  
75001 Paris  
Tél. : + 33 (0)1 44 82 80 20

[fondation-terresolidaire.org](http://fondation-terresolidaire.org)